
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EN DATE DU 14 mars 2011

Étaient excusés :

Monsieur Abobikrine DIOP, Directeur Centre Social Jacques BREL

Monsieur le Docteur Alexandre PEREZ, Syndicat des chirurgiens dentistes des Bouches du Rhône

Madame BLANC- PARDIGON, Direction Santé Environnement Citoyenneté de la Mairie de Salon de Provence

Madame HATCHIGUIAN, Chargée de mission à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Monsieur le Docteur Luc HERTZLER, Président du Syndicat des Chirurgiens dentistes des Bouches du Rhône

Madame Josiane MARTINI, Directrice des Soins IFSI/IFAS

Madame GUEY, Chef de Projet Politique de la Ville de Salon de Provence

Madame Armelle GERARD, Directrice IFSI La Blancarde

Madame Virginie POUGET, Coordinatrice ASV Vitrolles

Madame KOEGER, Directrice IFSI St Jacques Marseille

Madame Rachel ZIMET, Directrice Centre Social l'Olivier Bleu

Monsieur Jacques ROCCA SERRA, Adjoint au Maire

Madame Pascale REYNIER, Coordinatrice du Réseau Ambition Réussite, St André Barnier

Madame Lisette NARDUCCI, Maire des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille et Vice-Présidente du Conseil Général des Bouches du Rhône,

Monsieur Claude JORDA, Conseiller Général des Bouches du Rhône

Étaient excusés et représentés :

Monsieur le Professeur THIRION, Trésorier du CoDES, représenté par Monsieur le Professeur SAN MARCO

Monsieur le Professeur EISINGER, Vice Président CODES, représenté par Madame Annie CASANO

Madame Pierrette MELE, Pharmacien Conseiller Technique à l'ARS PACA, représentée par Madame Zeina MANSOUR,

Monsieur Michel AMIEL, Vice-Président du Conseil Général des Bouches du Rhône, représenté par Monsieur le Professeur SAN MARCO

Madame Danielle CASANOVA, Adjointe au Maire, représentée par Madame GAUNET-ESCARRAS

Monsieur le Professeur GARNIER, Président du CRES-PACA, représenté par Madame Zeina MANSOUR,

Monsieur Jean-Jacques SANTUCCI, Directeur AMPTA, représenté par Madame GAUNET-ESCARRAS

Madame Gilberte HUE, Directrice IRFSS, St Joseph Croix Rouge, représentée par Madame Noria NADJEN

Madame BADRI, Conseillère bureau du CoDES, représentée par Madame GADARINIAN

Monsieur Jean-Luc BENEFICE, Inspecteur d'Académie des Bouches du Rhône, représenté par Madame Martine LENZI

Monsieur Philippe BARAIZE, Directeur du Service Santé Publique et Handicapés Ville de Marseille, représenté par Monsieur Didier FEBVREL

Madame Sabrina GALLET-GOTTARDO, Présidente du comité départemental EPMM sports pour tous 13, représentée par Madame Marie-Josée BRACONNIER,

Madame BONNET, IEN Marseille 15, représentée par Madame Annie CASANO,

Monsieur Jean Paul SEGADE, Directeur Général APHM, représenté par Madame Monique SORRENTINO,

Madame VERGNES, Présidente Régionale de la PEEP, représentée par Madame Marie France VELLA

Madame Simone DI NICOLA, Mutualité Française PACA, représentée par Monsieur Fabrice BOUZON,

Étaient présents :

Monsieur le Professeur SAN-MARCO, Président du CoDES,

Madame Annie CASANO, Secrétaire Générale du CoDES,

Madame Georgette CORDIER, UDAF-AFALT,

Madame Martine LENZI, Infirmière conseiller technique Inspection d'Académie 13,

Monsieur Didier FEBVREL, Médecin territorial Service Santé Publique et Handicapés, ville de Marseille,

Madame le Docteur GAUNET-ESCARRAS, Adjointe au Maire, Déléguée à la Santé, l'Hygiène, Prévention des Risques Sanitaires chez l'adolescent, ville de Marseille,

Madame Marie France VELLA, Secrétaire Régionale de la PEEP,

Madame Paule GADARINIAN, UFSBD13,
Monsieur Fabrice BOUZON, Responsable de prévention de la Mutualité Française PACA,
Madame Noria NADJEN, IFSI Croix Rouge,
Madame Marie Josée BRACONNIER, secrétaire du CDEPMM13,
Madame Martine CORSO, Conseiller CPAM 13,
Madame Monique SORRENTINO, Directeur de stratégie et contrôle de gestion APHM,
Madame Zeina MANSOUR, Directrice du CRES-PACA,

Assistaient à la séance :

Madame Nathalie MERLE, Directrice du CoDES
Madame Virginie HENRY, Cabinet SEGEC, Comptable du CoDES
Monsieur Jean Claude HEID, Commissaire au comptes du CoDES,
Madame Claude CHEVALOT, Secrétaire de direction CoDES
Madame Sylvaine ROUSTAN, Directrice adjointe du CoDES

Le Président, Monsieur Jean-Louis SAN-MARCO ouvre la séance à 16h30.
Il remercie les présents, donne la liste des personnes excusées et passe à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 février 2010.

Aucune remarque n'étant soulevée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport Moral du Président

Sans être aussi torride qu'on pouvait le craindre, 2010 a été, disons, lourde à porter !

Il y a eu pourtant de bonnes choses. Et un bon point pour commencer : nous avons traversé cette année sans le moindre souci d'argent. Budget, bilan, trésorerie... Tout a été positif. Nous avons tiré bénéfice de notre période douloureuse de sauvegarde judiciaire. Je ne vais pas dire que cette période me manque, mais cette année a représenté à cet égard, pour toute l'équipe dirigeante, une agréable nouveauté.

Les soucis étaient ailleurs. Immobiliers d'abord. Après notre accueil par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie dans de beaux locaux rue Jules Moulet, ce dont je remercie encore une fois ses responsables, il nous a fallu chercher ailleurs, l'Assurance Maladie réduisant son parc immobilier.

Je garderai longtemps le regret d'avoir raté une installation dans des locaux dévolus aux soins, à Sainte Marguerite, au sein de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille. Je crois encore que c'était une bonne idée que de rassembler en un même lieu des structures de soins et une structure de prévention, avec des retombées positives attendues pour les uns comme pour les autres, des conditions idéales pour lancer fortement l'éducation thérapeutique... Mais la situation n'est pas (encore) mûre pour une telle cohabitation...

La rupture s'est faite tard, à quelques jours de l'installation prévue, la réaction a du être rapide, une nouvelle fois nous avons sollicité la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Bouches du Rhône, pour demander un délai ; et nous sommes, depuis le 1er février, dans

nos murs, en plein centre de Marseille. Quelques mois difficiles nous attendent, avant d'être confortables...

Mais nous avons eu surtout des soucis statutaires. La création de notre IREPS (Instance Régionale d'Éducation pour la Santé) n'est pas allée de soi. La charte que nous avons élaborée l'an dernier permettait diverses lectures, pas toujours convergentes : ceux qui voulaient maintenir le statu quo pouvaient ne pas bouger et le réseau régional être renvoyé aux « calendes grecques ».

Le blocage a été fort. On a pu craindre de voir notre région sortir de la fédération nationale, devenue depuis 2008 une fédération d'IREPS, cela aurait été catastrophique pour tout le monde. Il a fallu la réflexion collective et les propositions des directeurs (directrices pour six sur sept) des comités de notre région pour nous sortir de l'impasse : fonctionnant en réseau, virtuel certes, mais efficace depuis des années, ils(elles) voulaient continuer à le faire et leurs propositions pour formaliser nos relations sont une bonne façon de régler ce problème. Qu'ils(elles) en soient collectivement remercié(e)s.

Ce changement de statut n'est pas une fin en soi. Il va se traduire, essentiellement, par la référence à venir, dans les statuts de tous nos comités, de notre appartenance à l'IREPS de notre région. Il doit nous permettre de rassembler autour de nous tous ceux qui œuvrent dans le même sens mais ont besoin de notre expertise, de notre soutien, qu'il s'agisse de les aider à monter un dossier ou à évaluer une action. Pour être rassembleur il faut d'abord être formellement rassemblé.

On peut surtout en attendre que notre rôle dans la détermination de la politique de santé de notre région soit moins l'affirmation formelle qu'elle est encore aujourd'hui : qu'elle devienne une réalité. Ce ne sont pas seulement des individus reconnus, c'est notre réseau régional, formalisé, visible, qui doit devenir en lui-même indispensable aux responsables de l'Agence Régionale de Santé, pour élaborer la politique de santé comme pour l'appliquer.

Et si l'année qui vient était (seulement ?) une année de consolidation ? De toute façon, il va y avoir du boulot !

Madame MANSOUR demande la parole pour compléter l'historique de création de l'IREPS PACA. Elle évoque les difficultés traversées par certaines régions en soulignant que une analyse de la situation a montré au réseau des comités de la région PACA que la fusion serait une solution dangereuse pour les comités départementaux qui risqueraient de disparaître et la fédération présenterait le même type de danger pour le Comité Régional qui risquerait de disparaître. Elle rappelle qu'il y a dix ans, le CRES avait deux antennes, une dans les Hautes Alpes et une dans les Alpes de Haute Provence qui sont devenues des Comités Départementaux. Le CRES et le CoDES 13 se sont séparés pour devenir deux Comités séparés à la demande des collectivités. La volonté du réseau de PACA a été de préserver les sept comités en écrivant une Charte qui organise l'IREPS.

Monsieur BOUZON, de la Mutualité Française, a été mandaté par son institution pour demander si la Mutualité Française PACA peut intégrer l'IREPS PACA. Madame MANSOUR lui répond que l'IREPS est la réunion des Comités d'Éducation pour la Santé et la Mutualité ne peut pas entrer dans l'IREPS. Monsieur SAN MARCO, dit que la Mutualité PACA peut demander à intégrer le Pôle de Compétences en Éducation pour la Santé. Il informe Monsieur BOUZON du fait que la FNES est en train de négocier au niveau national avec la Mutualité Française une démarche collaborative concernant la démarche qualité.

Monsieur FEBVREL, du Service de la Santé Publique et des Handicapés dit que l'Agence Régionale de Santé va s'orienter vers les territoires jusqu'au niveau départemental, mais est

organisée au niveau régional. Donc la pertinence est d'avoir une structure régionale plus forte.

Le Président met au vote le rapport moral, il est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport d'activités

Madame MERLE, Directrice présente le rapport d'activités et propose à Madame ROUSTAN, directrice adjointe de présenter les actions extraites du rapport d'activités 2010 en lien avec le thème du colloque : Santé et environnement. Cf « Rapport d'Activités »

Présentation des projets développés dans le quartier Kallisté et ayant trait aux liens entre santé et cadre de vie : Médiation santé, et la réalisation d'un classeur d'information de prévention de veille et d'alerte.

Présentation du projet de dépistage des enfants atteints de saturnisme à Noailles

Monsieur le Président reprend la parole pour préciser que l'ensemble se retrouve bien entendu dans le rapport d'activité qui a été remis aux membres présents de l'Assemblée Générale.

Monsieur le Président passe à la lecture de l'examen des comptes par mandat du trésorier du CoDES 13 qui n'a pas pu être présent.

4. Examen des comptes 2010 par le Trésorier

Le CoDES ne reçoit pas de subvention de fonctionnement qui permettrait de financer les postes des salariés assurant la gestion de l'Association ni les frais de loyer.

La subvention du GRSP, mise en place depuis 2005, concernant les missions permanentes permet de couvrir les besoins de ce service.

Compte d'exploitation

Avec un total de charges de 985.353 € et des produits s'élevant à 1.007.917 €, l'exercice 2010 se termine sur un résultat bénéficiaire de 22.564 € (données présentées et arrondies à l'euro).

L'activité du CoDES reste stable en 2010.

Bilan

Les caractéristiques générales du bilan s'articulent autour de trois axes principaux :

- Faiblesse des actifs immobilisés

Le Comité ne dispose ni d'immobilisations incorporelles, ni de terrains ou de constructions. Il n'utilise par ailleurs que du matériel et surtout du mobilier très largement amorti, à l'exception de quelques appareillages informatiques. La valeur nette des biens immobilisés est donc faible (30.688€)

- Importance des disponibilités au 31 décembre et en contre partie au passif, des produits constatés d'avance.

On sait que cette particularité s'explique par la nécessité d'ajuster en fin d'exercice des comptes dont l'annualité est civile, tant au CODES que chez nos partenaires financiers, avec un programme d'action largement basé sur l'année scolaire.

- Déséquilibre des créances et des dettes.

Le rapport des créances et disponibilités (actif circulant : 627.090 €) sur les dettes (783.207 €) est à 0,80 (soit, 0,07 de mieux qu'en 2009).

Le Commissaire au Compte fait lecture de son rapport.

Aucune remarque n'étant soulevée, le bilan financier et le rapport du commissaire aux comptes sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée générale d'acter l'enregistrement de l'excédent de 22.564 € dans le compte report à nouveau.

Aucune remarque n'étant soulevée, l'enregistrement de l'excédent de 22.564 € dans le compte report à nouveau est approuvé à l'unanimité.

5. Questions diverses

Monsieur le Président informe l'Assemblée Générale de la démission de Madame Michelle BES de sa fonction en date du 31 décembre 2010 en sa qualité de commissaire aux comptes suppléante. Conformément à l'article L du code du commerce il propose à l'Assemblée Générale de nommer commissaire aux comptes suppléante Madame Virginie GUILPAIN, 12 rue du figuier, 13840 ROGNES. Le mandat de Madame Virginie GUILPAIN expirera en 2013 lors de l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2012.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Aucune question supplémentaire n'étant formulée, le Président clôt l'Assemblée Générale. Il est 18 h 00.

Fait à Marseille, le 15 mars 2011

Jean-Louis SAN MARCO

Président

